

FORMATION PROFESSIONNELLE À MÉTHODE BATES

Amélioration de la fonction visuelle par l'éducation

PARIS 2023 - 2024



*Prépare à l'enseignement de la Méthode Bates - Education Visuelle,
en apprenant à la fois à améliorer sa propre vision et à devenir enseignant de cette approche.*



Pour tout renseignement complémentaire :

contact@ecoledelavue.com / T : +33 (0)6 70 93 07 18
www.ecoledelavue.com

LA FORMATION



OBJECTIF

L'objectif de cette formation professionnelle est de préparer les participants à enseigner l'éducation visuelle, que ce soit en petits groupes, lors de stages ou en cours individuels.

Le programme de la formation inclut présentations théoriques, démonstrations, temps d'expérience personnelle, pratiques d'enseignement en petits groupes, échanges et lecture

CRITÈRES PRÉALABLES

Avant de commencer la Formation, il est indispensable que les candidats aient reçu **un minimum de 4 leçons individuelles** de l'Education Visuelle avec un(e) enseignant(e) certifié(e) /ou 2 stages en groupes.

Ainsi le travail personnel d'amélioration de la fonction visuelle sera initié, se poursuivra pendant les semaines de formation aussi bien que pendant les intersessions.

De plus il sera demandé à chaque candidat :

- Un C.V
- Une lettre de motivation
- Un compte rendu de son expérience de la Méthode Bates
- Son histoire visuelle
- Un bilan ophtalmologique



Un entretien physique ou en visio-conférence avec les formatrices sera programmé.

CONTENU

Les principes fondamentaux de la fonction visuelle :

- La relaxation des yeux et du mental
- Les différents aspects du mouvement
- La fixation centrale ou centralisation par rapport à la vision périphérique
- « L'intérêt pour » et « l'attention à » ce qu'on regarde. La présence.
- La mémoire et l'imagination, son rôle dans la fonction visuelle
- L'identification des habitudes visuelles et le réapprentissage des habitudes pour « mieux voir ».

Et :

- Des notions d'anatomie et de physiologie de la fonction visuelle
- Des notions d'optique
- L'étude des dysfonctionnements les plus courants : myopie, hypermétropie, presbytie, astigmatisme, strabisme et les ordonnances des corrections optiques
- Une introduction aux pathologies oculaires et la mise en place des protocoles d'accompagnement

Seront aussi abordés :

- a. Une approche holistique de la fonction visuelle
- b. L'influence de la posture du corps sur la posture visuelle et par conséquent, sur la vision
- c. L'influence des émotions et le stress
- d. Le lien entre fonction visuelle et système nerveux autonome

Enfin, des cours supervisés d'enseignement pratique, en modules 2, 3 et 4.

Les examens (cours d'enseignement) peuvent se dérouler à la suite du module 4 **en fonction du nombre de stagiaires**. Dans cette éventualité, les examens auront lieu le samedi, dimanche et peut-être le lundi. Ce sera confirmé ultérieurement.

MODALITÉS de FORMATION

Sur 4 modules. Chaque module d'enseignement durera 6 jours. Sont obligatoire pour la certification :

- la présence aux 6 jours complets des 4 modules d'enseignement
- la lecture des ouvrages recommandés
- la remise des devoirs aux dates indiquées
- La tenue d'un journal sur l'évolution de la fonction visuelle de l'élève durant sa formation
- la tenue d'un journal de bord des leçons données par l'élève lors de l'enseignement pratique supervisé.
- la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

Les dates de la nouvelle formation à **PARIS : session 2023 - 2024**

2023

Module 1 : du jeudi 25 au mardi 30 mai

Module 2 : du lundi 25 au samedi 30 septembre

Module 3 : du lundi 4 – 9 décembre

2024

Module 4 : du lundi 29 avril au samedi 4 mai

Nombre de places limité

LIEU : Centre d'Accueil Enclos Rey

98bis, Rue du Théâtre, 75015 Paris, Métro : Emile Zola



TARIFS

Inscription avant le 31/01/2023 : 4 100 € TTC

Inscription après le 31/01/2023 : 4 550 € TTC

Ces prix comprennent l'enseignement, la pratique d'enseignement sous supervision et la communication d'un important dossier d'outils pédagogiques et de textes numérisés.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Un acompte de 1 800€ est demandé pour réserver la place dans la formation. Il est non remboursable, sauf en cas d'annulation par L'Ecole de la Vue. Le solde de l'inscription est échelonné, si nécessaire, en 4 paiements dus, au plus tard, 10 jours avant le début de chaque module.